



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21027342

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

22 FEV. 2021

Greffier
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0879 717 942

Nom

(en entier) : IMMOBILIERE DU BAULOY

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : rue du Fort d'Andoy 5 à 5100 Wierde

Objet de l'acte : RENOUELEMENT COMMISSAIRE

* Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2021 :

a.L'assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire le mandat de la SRL Ernst et Young, Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège à 1831 Machelen, De Kleetlaan, 2, RPM Bruxelles Néerlandophone, pour un terme de 3 ans (exercice social se clôturant le 30 juin 2021, 2022 et 2023). Le mandat du commissaire viendra donc à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, statuant sur les comptes de l'exercice social clôturé au 30 juin 2023. Les émoluments du commissaire pour cette mission de contrôle s'élèvent à 2.458,00 € (TVA exclue et débours ordinaires compris), indexés annuellement sur base de l'indice des prix à la consommation.

b.L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Elodie VANTOMME et/ou Madame Myriam JACQUEMART, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2:8 § 1er du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour Immobilière du Bauly SRL,
Myriam Jacquemart
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).